

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **8 novembre 2011 à 20h**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseillers: M. Paul Cozens  
M. Guy Guénette  
Mme Élise Dufresne  
M. Mario Santini

Étaient absent les conseillers : M. Alexandre Zalac (absence motivée)  
M. Mario Cardinal (absence non motivée)

M. David Morin, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

**148-11-11**  
**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Élise Dufresne, appuyé par M. Guy Guénette et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**149-11-11**  
**Adoption du procès-verbal du 11 octobre 2011**

Il est proposé par M. Guy Guénette, appuyé par M. Mario Santini et résolu d'approuver le procès-verbal du 11 octobre 2011 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**150-11-11**  
**Adoption du procès-verbal du 25 octobre 2011**

Il est proposé par M. Mario Santini, appuyé par M. Guy Guénette et résolu d'approuver le procès-verbal du 25 octobre 2011 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Discours du maire**

Le maire lit son discours faisant état de la situation financière 2010 et 2011 ainsi que des orientations à venir de la municipalité.

**Dépôt de la mise à jour trimestrielle de la situation financière de la municipalité**

Une copie du rapport financier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 3 novembre 2011 est remise aux membres du conseil.

**Correspondance**

**151-11-11**  
**AGAS Soulanges**  
Re : DVD promotionnel de Soulange

Il est proposé par M. Mario Santini, appuyé par M. Paul Cozens et résolu de faire l'acquisition du DVD promotionnel de la région de Soulanges au montant de 200.00\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**152-11-11**

**Comptes à payer**

Il est proposé par M. Mario Santini, appuyé par M. Élise Dufresne et résolu d'accepter la liste des comptes à payer dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

**2011**

|   |                     |
|---|---------------------|
| Chèques nos C1100287 à C1100319             | 16 480.41 \$        |
| Paieement Accès D (I) I000441 à I000449     | 2466.67\$           |
| Chèques de salaires nos D1100115 à D1100137 | 9 921.11 \$         |
| <b>GRAND TOTAL</b>                          | <b>28 868.19 \$</b> |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Budget 2012**

La séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2012, l'adoption du règlement de taxation numéro 189 pour l'année 2012 ainsi que le dépôt du plan triennal d'immobilisation de la municipalité aura lieu le 20 Décembre 2011 au Centre communautaire à 19h30.

**153-11-11**

**Changement de la date de la première séance ordinaire de 2012**

Attendu que la municipalité reprend ses activités le lundi 9 janvier 2012;

Attendu que la date normale de la première séance ordinaire de 2012 serait le mardi 10 janvier;

Attendu qu'il serait difficile de préparer la séance efficacement avec seulement deux jours de préparation;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Guy Guénette et résolu que la première séance ordinaire de 2012 aura lieu le mardi 17 janvier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**154-11-11**

**Formation directeur général – Sélection des fournisseurs**

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Mario Santini et résolu que la municipalité défraie les coûts de cette formation au montant de 79.75\$ toutes taxes comprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**155-11-11**

**Formation directeur général – Code d'éthique des employés municipaux**

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par Mme Élise Dufresne et résolu que la municipalité défraie les coûts de cette formation au montant de 148.10\$ toutes taxes comprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Avis de motion – règlement de taxation**

Avis de motion est donné par le conseiller M. Mario Santini qu'il sera présenté à la séance extraordinaire du 20 décembre 2011 un règlement établissant le taux de taxes pour l'année 2012.

156-11-11

**Adoption du règlement numéro 183 « Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation no 173 ».**

Province de Québec  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

---

**RÈGLEMENT N<sup>o</sup>183 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 173 RELATIF À LA CIRCULATION**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal a la pouvoir de faire des règlements relatifs à la circulation;

Attendu que le conseil municipal désire modifier certaines limites de vitesse notamment dans les zones résidentielles;

Attendu qu'il serait tout indiqué que le règlement relatif à la circulation contenant les limites de vitesse sur les routes municipales fasse partie intégrante du règlement no 173, dans la « Partie II – Dispositions diverses »;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 14 septembre 2010;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par M. Paul Cozens  
appuyé par M. Mario Santini  
et résolu que la présent règlement soit adopté :

**PARTIE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**ARTICLE 1**      “Titre du règlement”

Le présent règlement s'intitule « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation no 173* ».

**ARTICLE 2 –** Limites de vitesse

Qu'il soit ajouté dans la PARTIE II – DISPOSITIONS DIVERSES

QUE les limites de vitesse soient déterminées comme suit :

- 80 km – Chemins Saint-Henri et Du Ruban
- 70 km – Montée Primeau
- 40 km – Sur toutes les rues situées dans les domaines résidentiels et dont la liste figure en annexe.

**ARTICLE 3**      “Remplacement”

Le présent règlement modifie le règlement numéro 173 « *Règlement remplaçant le règlement relatif à la circulation – no 130 RMH 399* » adopté le 11 août 2009.

**ARTICLE 4**      “Entrée en vigueur”

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Passé et adopté par le conseil municipal lors d'une séance régulière tenue le 8 novembre 2011 et signé par le maire et la directeur général.

---

Jean Lalonde, maire

---

David Morin, directeur général

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**157-11-11**

**Avance de fonds pour le projet Sentier les ravages**

Attendu qu'il reste des dépenses à réglées pour finaliser ce dossier;

Attendu que la municipalité se doit de déposer le rapport final au Centre local de développement de Vaudreuil-Soulanges pour recevoir le solde restant de la subvention du Pacte rural;

Il est proposé par M. Guy Guénette, appuyé par M. Mario Santini et résolu qu'une avance de fonds de 6500.00\$ provenant du surplus libre soit fait au compte d'opération du projet Sentier les ravages et que le remboursement de cette avance se fera lors de la réception du solde restant de la subvention du Pacte rural, soit un montant de 12250.00\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**158-11-11**

**Installation de quatre lumières de rue pour le secteur du Domaine des lacs**

Il est proposé par M. Mario Santini, appuyé par M. Paul Cozens et résolu que la municipalité procèdera à l'installation de quatre lumières de rue dans le secteur du Domaine des lacs au montant approximatif de 4500.00\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**159-11-11**

**Mise à niveau du système informatique**

Considérant que la municipalité doit s'assurer de la confidentialité et la sécurité des données en sa possession;

Considérant qu'une base de donnée commune où tout les documents seront classés est nécessaire pour assurer l'efficacité de l'appareil administratif de la municipalité;

Considérant qu'un réseau interne fonctionnel est essentiel;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Mario Santini, appuyé par M. Élise Dufresne et résolu que la municipalité accepte les deux soumissions de la compagnie LOB (numéro 53167S et 53168S), soit un montant total de 3635.35\$ toutes taxes comprises, pour la mise à niveau de son système informatique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**160-11-11**

**Cour municipale régionale : changement du lieu où siège la cour**

CONSIDÉRANT l'entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges (CMR) est située au 190, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion, J7V 2L3;

CONSIDÉRANT QUE la cour municipale régionale (CMR) déménage le ou vers le 15 décembre 2011 au 2555, rue Dutrisac, local 27 à Vaudreuil-Dorion, J7V 7E6;

CONSIDÉRANT l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* qui prévoit que la modification de l'adresse du lieu où siège la cour municipale doit être effectuée par résolution par chaque municipalité membre de l'entente en vue de son approbation par le ministre de la Justice du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant aux municipalités locales d'approuver le changement d'adresse du lieu où siège la CMR;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Guy Guénette, appuyé par M. Paul Cozens et résolu que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur approuve la nouvelle adresse de la cour

municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges au 2555, rue Dutrisac, local 27 à Vaudreuil-Dorion, J7V 7E6, et ce, à compter du 15 décembre 2011 et transmette à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce, avant le 15 novembre 2011, une copie certifiée conforme de la présente résolution en vue de son approbation par le ministre de la Justice du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**161-11-11**

**Bibliothèque – Fermeture de compte et transfert du solde**

Attendu que la responsable de la bibliothèque a fermé son compte bancaire en raison des frais trop élevés;

Attendu que le solde du compte a été déposé dans le compte général de la municipalité et inclus dans le surplus libre;

Attendu que le compte bancaire de la bibliothèque, au 31 décembre 2010, affichait un solde de 663.53\$ et qu'au moment du transfert, le solde était de 624.73\$ en raison des frais bancaire de 2011;

Attendu que les sommes prévues au budget 2011 pour les dépenses de la bibliothèque ont déjà été utilisées;

La responsable de la bibliothèque demande au conseil que le solde de 624.73\$ soit affecté au poste de fourniture bureau, livres (biblio), numéro 02-702-30-670, afin qu'elle soit en mesure d'utiliser cette somme pour les dépenses à venir dans l'année en cours.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Élise Dufresne, appuyé par M. Guy Guénette et résolu que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur approuve le transfert du montant de \$624.73 du surplus libre vers le poste de fourniture bureau, livres (biblio), numéro 02-702-30-670.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**162-11-11**

**Bibliothèque – Nomination et changements aux règlements**

Considérant que lors du dernier comité de la bibliothèque le 25 octobre dernier, les membres présents ont convenu qu'il serait bénéfique pour la bibliothèque municipale et ses usagers d'apporter certains changements;

Attendu que la première demande concerne la nomination d'un nouveau responsable de la bibliothèque en la personne de M. Gaston Soucy, étant entendu que Mme Carolle Lalonde, demeurerait responsable de l'administration de la bibliothèque auprès de la municipalité, tâche qu'elle assume depuis l'année 1996;

Attendu que la deuxième demande concerne deux modifications à la politique de prêts soit :

- a) l'augmentation du nombre de prêts : 6 au lieu de 4 ;
- b) le prolongement de la période de prêts : 4 semaines au lieu de 3.

Il est proposé par Mme Élise Dufresne, appuyé par M. Guy Guénette et résolu d'accepter les changements proposés par le comité de la bibliothèque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**163-11-11**

**Bibliothèque – Demande de don**

Attendu que le comité de la bibliothèque désirent organiser un événement pour les enfants à l'occasion des Fêtes.

Attendu qu'à cette occasion, un conte de Noël serait présenté et que de petits livres seraient offerts en cadeau aux enfants présents ainsi qu'un léger goûter.

Attendu qu'afin de mener à bien ce projet, le comité désire solliciter l'aide de la municipalité pour un don de 200.00\$ servant à l'achat de livres;

Il est proposé par M. Mario Santini , appuyé par M. Paul Cozens et résolu de faire un don de 200.00\$ à la bibliothèque pour l'achat de livres destinés aux enfants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**164-11-11**

**Souper de Noël des employés**

Il est proposé par M. Guy Guénette, appuyé par M. Mario Santini et résolu qu'un souper de Noël soit organisé pour les employés de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Information – Collecte RDD**

La collecte des résidus domestique dangereux se fera à l'Hôtel de ville de Rigaud le 19 novembre 2011.

**Information – Journée de travail pour le budget 2012**

Cette journée de travail se tiendra au bureau de la municipalité le 3 décembre 2011.

**Période de questions**

La séance est levée à 21h10.

---

Jean Lalonde, maire

---

David Morin, directeur général  
et secrétaire-trésorier